



## Renouvellement du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses :

Les membres du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses se sont réunis le 20 février 2018 au siège des Terres australes et antarctiques françaises à Saint Pierre, antenne du Parc naturel marin des Glorieuses, pour élire un président et un vice-président pour 5 ans.



Le nouveau conseil de gestion a élu à nouveau M. Bernard CRESSENS comme président. Il sera assisté de M<sup>me</sup> Violaine DULAU (représentante d'une association intervenant pour la protection de l'environnement en océan Indien) élue vice-présidente du conseil de gestion. Avec l'approbation du conseil de gestion, la seconde vice-présidence est laissée vacante dans l'attente de la réélection d'un(e) président(e) au conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, qui occupe un siège au conseil de gestion du Parc des Glorieuses. Le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses est un outil de gouvernance qui associe de nombreux acteurs pour une gestion participative de l'espace marin. Son objectif est de favoriser la participation de tous les acteurs et usagers du territoire pour une gestion intégrée. Ce mode de fonctionnement participatif est une priorité dans la gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. Une association entre tous doit permettre une gestion commune de l'espace.

## Un timbre inédit de Julien Gauthier

L'orchestre symphonique de Bretagne créera, le 20 avril prochain, la Symphonie Australe de Julien Gauthier, composée à la suite de sa résidence «Ateliers des Ailleurs» aux Iles Kerguelen de décembre 2015 à avril 2016. A cette occasion et pour la première fois, la collectivité des TAAF émettra un timbre sonore consacré à cette création. L'Atelier des Ailleurs, est une initiative mise en oeuvre par le Fonds régional d'art

contemporain (FRAC) de La Réunion, par les TAAF et le ministère de la Culture / direction des affaires culturelles – océan Indien (DAC-oi).



## Exposition «Escalaes Outre-mer, la France grandeur nature» :

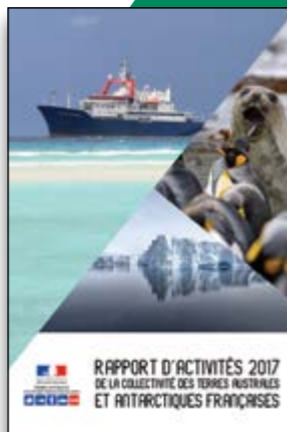
*Découvrir la nature préservée de l'outre-mer... En révéler la beauté, la diversité, mais aussi la fragilité...*

50 photographes ont accepté de participer à ce projet d'exposition porté depuis l'île de La Réunion par Stéphanie Légeron, auteur-photographe du livre «Escalaes au bout du monde sur les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)». Leur objectif : sensibiliser le grand public, y compris scolaire, à l'importance de préserver nos richesses naturelles ultramarines et, plus largement, les écosystèmes de notre planète.



Au-delà de la découverte de ce patrimoine extraordinaire – faune, flore, espèces endémiques ou menacées, écosystèmes emblématiques... – «Escalaes Outre-mer, la France grandeur Nature» met en effet l'accent sur les aires protégées, dont l'enjeu fondamental est le maintien de la biodiversité. Cette exposition est disponible et itinérante en France métropolitaine.

## Publication du rapport d'activités 2017 des TAAF :



Le rapport annuel d'activités de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises, vient clore l'exercice 2017. Riche en rebondissements et en résultats, ce rapport a été conçu et rédigé en collaboration avec les différents services de l'administration des TAAF et les districts. Il sera présenté au conseil consultatif qui se tiendra le 18 avril 2018 à Paris.

Ce rapport d'activités est également disponible et consultable sur le site des TAAF : [www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)

**Siège des TAAF**  
rue Gabriel Dejean  
97 410 St Pierre  
[www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)

Directeur de publication :  
Cécile POZZO di BORGO  
Rédaction - réalisation :  
Cédic MARTEAU  
Crédits photos :

© Amandine George © Hendrik Sauvignat  
© Lucia Simion © Stefano Unterthiner © Samuel Blanc  
© Mathieu Autier © Fanny Cautain © Thomas Goisque  
© Bruno Marie © Cédric Marteau

Terres extrêmes



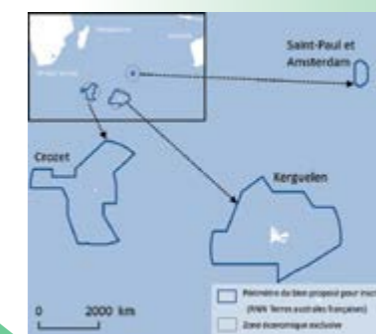
## Editorial



L'isolement, les difficultés d'accès et le caractère inhospitalier des Terres australes françaises édifient des barrières naturelles qui ont longtemps freiné l'essor des activités anthropiques et l'installation de l'Homme. Ainsi protégés, ces territoires constituent de véritables sanctuaires biologiques qui abritent une biodiversité aussi luxuriante que précieuse. Fortes de ces richesses, les îles subantarctiques des Terres australes françaises, constituent une admirable opportunité pour la France d'œuvrer pour l'étude, la compréhension et la préservation de cet héritage commun.

Les Terres australes françaises – archipel Crozet, îles Kerguelen, et îles Saint-Paul et Amsterdam – situées entre les 37<sup>ème</sup> et 50<sup>ème</sup> parallèles sud, sont le royaume des oiseaux et mammifères marins et hébergent une diversité et des populations d'espèces sans commune mesure. Les volcaniques aux paysages grandioses, ces terres sont reconnues comme les derniers témoins d'une nature originelle, sauvage et généreuse. C'est ainsi qu'elles ont été classées depuis 2006 en réserve naturelle nationale – le plus haut niveau de protection du patrimoine naturel en France. La rigoureuse gestion environnementale mise en œuvre par la collectivité des TAAF garantit la préservation sur le long terme de cette nature exceptionnelle. Les trois districts subantarctiques des TAAF présentent la valeur universelle nécessaire à une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de leur patrimoine naturel. Dans ce contexte, les TAAF ont engagé une candidature pour l'inscription des « Terres et mers australes françaises » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche, qui avait reçu le soutien de la Ministre en charge de l'Ecologie en 2015, s'est concrétisée en juin 2017 avec la désignation des « Terres et mers australes françaises » comme candidature française pour le patrimoine mondial en 2019 par le Comité National des Biens Français du Patrimoine Mondial (CNBPFM). Cette candidature, déposée par la France auprès de l'UNESCO le 1<sup>er</sup> février 2018, sera évaluée lors d'une prochaine session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2019. A l'heure où il est du devoir des TAAF, et plus largement de la France, de faire connaître et porter ce projet par tous les Français, c'est un honneur pour moi de vous présenter à travers cette Lettre le contenu de notre candidature et les éléments qui ont motivé ce projet.

**Cécile POZZO di BORGO**  
Préfète, administratrice supérieure  
des Terres australes et antarctiques françaises



Le bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO couvre le périmètre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises qui comprend la totalité des espaces terrestres des Terres australes françaises et 40% de leur zone économique exclusive (ZEE) soit une superficie totale de 672 969 km<sup>2</sup>, dont 7 670 km<sup>2</sup> de domaine terrestre et 665 299 km<sup>2</sup> de domaine maritime. Le nom retenu pour le bien, Terres et mers australes françaises, reflète l'importance du lien terre/mer de ce territoire.

Numéro 14 - Semestriel  
avril 2018 - septembre 2018

[www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)

[www.facebook.com/TAAFOfficiel](https://www.facebook.com/TAAFOfficiel)





Pour figurer sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial, un site, qu'il soit naturel, culturel ou mixte, doit démontrer une « valeur universelle exceptionnelle ». Cette valeur universelle exceptionnelle constitue l'élément central d'un dossier « patrimoine mondial » en ce sens qu'elle désigne tout ce qui a une importance naturelle tellement exceptionnelle « qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité » (Principes et règles de la Convention du patrimoine mondial et ses Orientations, 2005). Pour cela, le bien candidat doit satisfaire à au moins un des dix critères de sélection fixés par l'UNESCO. Sont également examinées l'intégrité et l'authenticité du bien ainsi que sa protection et sa gestion qui assureront à long terme le maintien de son intégrité.

### Le projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle des Terres et mers australes françaises

Situées entre les 37<sup>ème</sup> et les 50<sup>ème</sup> parallèles sud, les Terres et mers australes françaises sont les plus grandes des rares terres émergées du sud de l'océan Indien, composées de l'archipel Crozet, des îles Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam. Leurs caractéristiques océanographiques et géomorphologiques permettent une extrême productivité de leurs eaux, à la base d'un réseau tropique riche et diversifié. Cette « oasis » au cœur de l'océan Austral entretient l'une des plus fortes concentrations et diversités d'oiseaux et de mammifères marins au monde. Les paysages volcaniques grandioses, qui accueillent cette nature sauvage et foisonnante, forgent le caractère sublime du bien. Couvrant plus de 672 000 km<sup>2</sup>, sur l'un des plus grands gradients latitudinaux au monde, l'immensité du bien permet à la fois une large représentativité de la biodiversité australe et la protection de l'ensemble des processus écologiques essentiels au maintien de ces espèces. A ce titre, le territoire joue un rôle clé pour la bonne santé des océans à l'échelle planétaire, en particulier pour la régulation du cycle carbone. Du fait de leur éloignement des centres d'activités humaines, les Terres et mers australes françaises sont des vitrines de l'évolution biologique extrêmement préservées et constituent un territoire unique pour la recherche scientifique, notamment pour le suivi à long terme des populations d'oiseaux et de mammifères marins et pour l'étude des effets des changements globaux. Forte de ce patrimoine d'exception, la collectivité des TAAF, par le biais de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises et avec la communauté scientifique, a mis en place un système de gestion éprouvé et reconnu assurant son intégrité pour les générations futures.



Colonie de manchots royaux, Crozet

### Les critères de sélection de la candidature

Parmi les 10 critères de sélection fixés par l'UNESCO (critères culturels et critères naturels), la candidature des Terres et mers australes françaises s'inscrit sur pas moins de 3 des 4 critères naturels :

**Critère (vii) = représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles. Unesco, WHC.13/01**

Les Terres et mers australes françaises forment un des derniers lieux de « naturalité » au monde ayant conservé le caractère sauvage de son patrimoine naturel. Le phénomène de concentration d'oiseaux et de mammifères marins est tout à fait unique dans la zone subantarctique, présentant d'immenses colonies où se mêlent harmonieusement une abondance d'espèces, de bruits, de couleurs et d'odeurs. De la plus grande colonie de manchots royaux au monde sur l'île aux Cochons à Crozet, à celle des albatros à bec jaune sur les falaises vertigineuses d'Entrecasteaux à Amsterdam, en passant par la deuxième plus grande population d'éléphants de mer sur la Péninsule Courbet à Kerguelen, cette nature



Arche des Kerguelen

foisonnante au cœur de paysages volcaniques grandioses renforce le caractère sublime du bien. Ces territoires emportent l'imaginaire et demeurent source d'inspiration pour tout un chacun.

**Critère (ix) = être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins. Unesco, WHC.13/01**

Situées à la convergence de trois fronts océaniques et présentant de larges plateaux continentaux, les Terres et mers australes françaises sont des territoires extrêmement productifs au sein d'un océan relativement pauvre, permettant le développement d'un réseau trophique riche et diversifié. L'immensité du bien, une des plus grandes aires marines protégées au monde, permet une large représentativité de la biodiversité australe et des processus écologiques en cours dans cet océan. Il assure la protection de l'ensemble des zones essentielles aux cycles de vie des espèces du territoire – les zones de reproduction et d'alimentation notamment – et garantit ainsi le maintien des fortes concentrations d'oiseaux et de mammifères marins. L'importance de ces zones de productivité primaire et leur rôle dans la régulation du cycle carbone apporte une contribution essentielle pour la bonne santé des océans. Isolées à des milliers de kilomètres de tout continent et préservées de l'impact des activités humaines, ces îles sont de véritables vitrines de l'évolution biologique et constituent des modèles d'études uniques pour le suivi des changements globaux.



Albatros à bec jaune, île Amsterdam

**Critère (x) = contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. Unesco, WHC.13/01**

Site d'exception pour la conservation de l'avifaune mondiale, les Terres et mers australes françaises hébergent plus de 50 millions d'oiseaux issus de 47 espèces. Pour 16 de ces espèces, près de la moitié de la population mondiale se reproduit sur les îles. On y trouve notamment la plus grande population de manchots royaux et d'albatros à bec jaune au monde, ainsi que 8 espèces endémiques telles que l'emblématique albatros d'Amsterdam, l'un des oiseaux les plus rares de la planète. Elles concentrent également de larges populations de pinnipèdes, dont la 2<sup>ème</sup> population au monde d'éléphants de mer du Sud et la 3<sup>ème</sup> population d'otaries à fourrure d'Amsterdam, mais aussi des cétacés, comme le dauphin de Commerson, sous-espèce endémique de Kerguelen. La richesse et la diversité d'espèces des Terres et mers australes françaises, tout à fait unique dans l'océan Austral, confère au bien une valeur universelle exceptionnelle.



Albatros d'Amsterdam, en danger critique d'extinction

### Un territoire intègre et authentique

Inhabités et préservés de l'impact direct des activités humaines, les écosystèmes des Terres et mers australes françaises présentent des fortes populations d'espèces natives au sein d'habitats quasi-originels, ainsi que des processus écologiques complexes et intacts. L'immensité du bien, qui figure parmi les plus grandes aires marines protégées au monde avec plus de 672 000 km<sup>2</sup>, couvre l'ensemble des zones fonctionnelles essentielles au cycle de vie des espèces, assurant à long terme le maintien de leur richesse et de leur diversité. L'unité du bien est alors assurée

### Pourquoi une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?

« Le classement des Terres et mers australes françaises est particulièrement justifié pour le caractère exceptionnel de ce territoire, caractérisé par des populations d'oiseaux et de mammifères marins qui sont sans équivalent à l'échelle mondiale en termes de diversité et de richesse. La taille du site, la plus importante des biens classés à ce jour, inclut une diversité d'écosystèmes et de zones fonctionnelles qui contribuent de manière exceptionnelle à la bonne santé des océans. De plus, l'Europe, aujourd'hui très représentée pour ce qui est du patrimoine culturel, doit aujourd'hui développer ses sites du patrimoine naturel, en particulier dans les Outre-mer et sur des territoires marins. Les Terres et mers australes françaises présentent donc tous les éléments justifiant un classement au patrimoine mondial. »

Jean-Philippe Sibley, directeur du service du Patrimoine Naturel au MNHN, rapporteur de la candidature de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises auprès du Comité national des biens français au patrimoine mondial (CNBFPM).

par une importante connectivité écologique, des valeurs écologiques comparables et un système de gestion commun. Garant de l'intégrité du bien, la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises met en œuvre des actions efficaces pour lutter contre les menaces telles que les espèces exotiques, la pêche ou les changements globaux, mais également des actions de restauration telles que la plantation de *Phylica arborea* ou le démantèlement d'anciennes structures. Aucun développement des activités humaines n'est prévu à moyen terme.

### Une gestion efficace du territoire assurant le maintien de l'intégrité du bien

Classé en 2006 comme réserve naturelle nationale, puis étendu en 2016, sur plus de 672 000 km<sup>2</sup>, le territoire des Terres et mers australes françaises bénéficie du plus fort niveau de protection existant dans la réglementation française. Depuis mars 2017, le cadre réglementaire et la gouvernance de la réserve naturelle sont également applicables à l'ensemble de la ZEE (périmètre de protection de la réserve naturelle), sur plus de 1,66 millions de km<sup>2</sup>. Les activités humaines sont strictement interdites sur près d'un tiers du bien et réglementées avec obligation d'étude d'impact et accord du gestionnaire sur le reste du périmètre. L'ensemble des espèces d'oiseaux et mammifères marins est par ailleurs strictement protégé par la réglementation nationale et les conventions internationales. La collectivité des TAAF, gestionnaire de la réserve naturelle, accompagnée de son comité consultatif et conseil scientifique, met en œuvre un système de gestion éprouvé et reconnu, basé sur un document d'objectifs décennal, appelé le plan de gestion. Les menaces directes sont maîtrisées, notamment par des mesures de régulation des espèces introduites ou la limitation des impacts environnementaux de la pêche. Le lien étroit entre science et gestion, assuré par des partenariats historiques avec les laboratoires scientifiques, au travers notamment de l'Institut Polaire français Paul Emile Victor (IPEV), permet l'adaptabilité du modèle de gestion face aux changements globaux.

### L'inscription des Terres et mers australes françaises au patrimoine mondial de l'UNESCO constituerait :

- Une reconnaissance et une valorisation de la richesse patrimoniale exceptionnelle de ces îles.
- Une reconnaissance des observatoires de la biodiversité mis en place par la communauté scientifique depuis plus de 50 ans.
- Un appui à la démarche de conservation mise en œuvre depuis plus de 10 ans, que ce soit à travers la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> plan de gestion, l'extension de la réserve naturelle en décembre 2016, l'adoption d'un périmètre de protection en mars 2017, l'inscription de ces territoires dans d'autres cadres de protection internationale (site RAMSAR, zone CCAMLR et ACAP, espèces CITES, etc.) ou l'élaboration du tout nouveau plan de gestion.
- Une opportunité de renforcer la place de la réserve naturelle dans les réseaux internationaux de gestionnaires et de scientifiques.